



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Compte rendu de la réunion groupe de travail fusion de la filière PSMO AC et SD du 16 juin 2005

Madame Bourguine nous présente en séance un rapport sur l'étude de métier des PSMO faite en octobre 2004 à la demande de l'administration.

Des comparatifs ont été établis entre différents ministères : éducation nationale, intérieur, et culture.

Comme le document a été remis en séance, nous sommes invités à donner notre avis ultérieurement.

La CFDT a rappelé comme les autres organisations :

- **L'importance de la notion de métier**
- **La nécessité de profiter de cette fusion pour engager une véritable réforme statutaire qui permettrait un réel déroulement de carrière**
- **La nécessaire amélioration du statut à conduire en parallèle**
- **La fixation du ratio promus sur promouvables qui déterminera prochainement le nombre de promotions à hauteur de celui des ingénieurs des ponts et chaussées (IPC) soit au moins 20 %**
- **Une revalorisation du régime indemnitaire à hauteur de celui des C administratifs.**
- **La création d'un débouché pour les MO à la catégorie B**

Réponses de l'administration

Amélioration du statut : c'est un corps interministériel on ne peut pas y faire grand chose. De plus le nombre de personnel concerné au ministère de l'Équipement est faible par rapport au autres administrations. (commentaire ? Pour les attachés l'administration a su établir des propositions !)

Ratio promu sur promouvables

La mise en œuvre de ce ration est une des conséquences de la LOLF : Il permettra en l'absence de référence aux emplois budgétaires par garde de réguler les flux de promotions. L'administration est appelé à établir pour chacun des corps du ministère des propositions de valeur de ce taux. L'administration n'a pas pu nous donner les chiffres sur lesquels elle nous dit travailler.

Par contre elle nous informe que pour les corps à petits effectifs si deux années de suite il n'y a pas de promotions dans une corps, l'année suivant il y a aura 1 (c'est royale...)

Cette procédure sera mise en place pour 2006. Nous devons connaître avant la fin de l'année les propositions de la sous direction.

La CFDT demande un ratio promus sur promouvables au moins égal à 20%.

Régime indemnitaire

L'annonce faite par l'administration est :

Rien en 2005, et une revalorisation en 2006 de environ 150 euros par agent.

Madame Bourguine indique qu'en fin d'année 2005, il pourrait y avoir une mesure exceptionnelle, mais rien est assuré, cela dépendra des crédits restants.

Les organisations syndicales ont protesté, et demandent au moins pour 2005, des montants indemnitaires équivalents à ceux des administratifs.

Recrutement

Il y a peu (pour ne pas dire pas) de recrutement Mais l'administration nous indique que les services déconcentrés ne font pas remonter leurs besoins dans cette filière !!!!

Pour 2005, l'administration n'a avancé que le chiffre de 3 postes d'AST pour les SD.

L'administration certifie que le ministère a besoin de sa filière service et ouvrière. D'après Me Bourguine, même si on extériorisé les tâches il y aura toujours besoin de personnel compétent pour le contrôle.

Pour la CFDT ? l'externalisation si elle nécessite des besoins en personnel sur le contrôle va profiter à la filière ouvrière et de service ??

La déconcentration : possibilité de mutualisation des tâches (imprimerie, entretien, gardiennage...) avec d'autres administrations comme le ministère de l'intérieur, de l'éducation nationale, culture, ou même la fonction publique territoriale.

Régime indemnitaire

Rappel régime indemnitaire taux 2005 identique à celui de 2004.

- Agent Service Technique 2..... 2125
- Agent Service Technique 1..... 2519
- Ouvrier Professionnel 2293
- Ouvrier Professionnel 2627
- Maître Ouvrier 2737
- Maître Ouvrier Professionnel..... 3051

En comparaison

- | | SD | AC |
|---|-------------|------|
| • Adjoint stagiaire | 2 550 | 2765 |
| • Agents et adjoints..... | 2 685 | 3450 |
| • Adjoint Administratif Principal 2 ème classe ... | 2 780 | 3910 |
| • Adjoint Administratif Principal 1 ère classe | 2 920 | 4140 |

Revendications

la requalification de nombreux emplois d'AST en ouvriers professionnels à l'instar de ce qui s'est fait pour les AST occupant des fonctions administratives et qui doit se poursuivre.

Une réforme statutaire pour une carrière sans barrage de l'indice majoré (IM) 287 à l'IM 425 pour se terminer à l'indice majoré 490 au deuxième grade.

La revalorisation des primes pour chaque grade à hauteur de 3 mois de salaire moyen avec, dans un premier temps, l'alignement sur les C administratifs.

L'administration propose une prochaine réunion le 6 octobre à 10 heures

avec à l'ordre du jour : la fusion du corps, le taux promus/promouvables, le régime indemnitaire...